

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	24 (1936)
Heft:	469
Artikel:	A propos d'un jugement : [1ère partie]
Autor:	Vuillomenet, Jeanne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262191

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mme Emile GOUD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.— La ligne ou son espace :
ÉTRANGER 8.— 40 centimes :
Le numéro 0.25 Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir de Juillet, il est
offert des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le renouvellement
l'année en cours.

Nouvelle attaque contre le droit au travail de la femme

Aux Chambres Fédérales

Celles de nos lectrices qui ont eu la patience de plonger dans le maquis des discussions, propositions, contre-propositions, amendements, motions et discours dont cette session des Chambres consacrée au programme financier du Conseil Fédéral nous offre le réjouissant spectacle... celles-ci donc auront-elles déniché dans ce foisonnement un petit amendement, d'apparence modeste, déposé par M. Rittmeyer, conseiller national de Saint-Gall, et qui a si peu frappé l'attention de ses collègues qu'il a passé comme lettre à la poste, sans soulever la moindre opposition? Bon nombre de nos journaux romands ne l'ont pas même mentionné. Et pourtant, c'est là du nouveau une de ces propositions qui, sous le prétexte financier, porte gravement et dangereusement atteinte à la situation des femmes, et risquerait, si elle était adoptée, de priver bien des femmes de leur gagne-pain. Qu'en juge:

Lors des réductions d'effectifs, et, cas échéant, lors de nouveaux engagements, la situation des personnes du sexe masculin sera prise en considération.

Traduction en termes usuels de ce langage administratif-parlementaire: Lorsque l'on renverra du personnel, ce seront les femmes que l'on fera partir, et l'on gardera les hommes. Mais inversément, lorsque, éventuellement, l'on engagera du personnel nouveau, on veillera à nommer des hommes et pas des femmes.

Il faut que ces débats, confus autant qu'interminables, aient vraiment bien obscurci l'entendement de nos législateurs fédéraux, pour qu'aucun d'eux (vous entendez bien: aucun) n'ait élevé la voix pour protester contre ce mode souverainement injuste de refaire à des femmes leur gagne-pain, uniquement pour motif de sexe, sans le moindre égard à leur situation économique, à leurs charges de famille, à leurs capacités, à leur spécialisation professionnelle, et surtout à leurs droits d'être humains. M. Rittmeyer aurait tout aussi

bien pu demander que, lors des réductions d'effectifs ou d'engagement éventuel de personnel, l'on tient compte des personnes pesant plus ou moins de soixante kilos, ou dépassant 1 m. de taille, ou ayant les cheveux noirs ou blonds, que cela n'aurait pas été pire, logiquement parlant. Mais las! nos conseillers nationaux (qui ne sont pas élus par des femmes mais bien en tenant compte du chiffre de la population féminine) sont tellement habitués à considérer les femmes comme élément négligeable que personne n'a rien dit. Et l'amendement Rittmeyer a été accepté au National. (La fin en 3^e page.) E. Gd.

Lire en 2^{me} page:

E. K.: *Le service obligatoire des femmes en Allemagne.*
V. D.: *Le service social parisien de l'enfance. Le «Carillon» de Lausanne* (avec illustrations).

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Une lettre au Conseil des Etats des grandes organisations féminines suisses.
L'antiféminisme en Grèce.
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Glané dans la presse.
Publications reçues.

AVIS IMPORTANT

Nous informons tous ceux de nos abonnés, anciens et nouveaux, qui ne se sont pas encore acquittés du versement de leur abonnement pour 1936, ou ne nous ont pas retourné le journal envoyé à l'essai, que nous prendrons prochainement un remboursement postal le montant de cet abonnement, frais en plus.

Et, nous insistons tout spécialement, en ces temps difficiles où les femmes doivent grouper leurs efforts, pour que toutes celles qui peuvent mettre de côté 42 cent. par mois (prix de l'abonnement à notre journal) veuillent bien nous soutenir de leur appui. Merci!
LE « MOUVEMENT FÉMINISTE »

à fond par ceux qui le visitent en passants et en curieux, pour en parler ensuite le mieux qu'ils peuvent. Pearl Buck le vit, l'étudia, le connaît et l'aima non pas *du dehors*, mais bien *du dedans*, et elle nous ouvre enfin la porte si lente à s'entre-bâiller du pays jaune.

Pearl Buck, Américaine de la Chine, fille d'apôtres et apôtre elle-même, — bien qu'elle se défende d'avoir le sens missionnaire, — nous apporte un monde nouveau comme on présente là-bas un bol de thé, entre de petites mains délicates et pieuses. Chez ses héros, nous retrouvons des semblables, et aussi, ainsi que l'écrivit le préfacier d'une de ses œuvres, « la vieille Chine des antiques familles, les maisons patriciennes, les « dames de cent générations » cloîtrées au fond des cours, dans leurs robes de brocart et de satin brodées, subtiles comme des poèmes, avec leurs fards, leurs joues peintes, leurs ongles laqués, leurs gestes traditionnels, leur beauté stylisée, et qui, sous tant de noblesse et de contrainte, dissimulent des coeurs douloureux d'épouses trahies et de mères affligées... »

Née en 1892, aux États-Unis, à Hillsboro, en Virginie occidentale, durant un séjour de vacances qu'y faisaient ses parents, l'enfant fut ramenée à l'âge de quatre mois à Chin-kang, au bord de la rivière Yangtse, et à l'exception de deux années d'études dans un collège américain et de quelques voyages dans son pays d'origine, elle a vécu toute sa vie en Chine, s'y est mariée avec un jeune Américain, et a passé les premières années de sa vie conjugale dans une ville du Nord où elle était la seule blanche. Elle y connaît les inonda-

De l'éducation des filles

A travail égal, salaire inégal

Le Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne a été complètement réorganisé, ces dernières années, de façon à répondre aux exigences actuelles et à préparer mieux les futures femmes à leurs tâches multiples. C'est ainsi qu'ont été créées trois sections, l'une se terminant par le baccalauréat et donnant accès aux facultés universitaires, la deuxième, pédagogique, conduisant à l'enseignement, mais pas à l'enseignement secondaire officiel, lequel réclame un titre universitaire, et la troisième, appelée section de culture générale, à laquelle M. Louis Meylan voulut tous ses soins. Cette section entend préparer les jeunes filles à de multiples tâches pratiques, non seulement à la tenu du foyer et à l'éducation des enfants, mais aux tâches sociales qui s'ouvrent de plus en plus aux femmes. C'est dire que son programme est essentiellement pratique, qu'il comprend, à côté d'une culture aussi générale que possible, toutes les choses de la vie courante que doit savoir une femme.

Depuis quelque temps, M. Meylan consacre ses discours de promotions et son discours de la séance des concours à faire connaître cette section « d'humanités féminines », à montrer le développement. Il a fait une constatation, qui a été pour lui un très grand encouragement: il s'est aperçu que sa volonté d'initier plus spécialement les élèves à certaines activités pratiques, de développer en elles un certain savoir-faire, pour les aider à se débrouiller dans la vie, coïncide de la façon la plus significative avec les directives élaborées par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, dont une de ses collaboratrices lui avait communiqué le texte. Et M. Meylan a consacré la fin de son discours du 21 décembre, 1935 à un parallèle entre les recommandations de la Commission d'éducation et ses intentions de directeur de gymnas.

Cette rencontre entre le travail de la Commission d'éducation de l'Alliance et le travail conscientieux, volontaire et soucieux des réalités accompli par M. Meylan apporte aux féministes un précieux encouragement.

S. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Les *Informations sociales* du B. I. T. publient un tableau très intéressant des salaires comparés des hommes et des femmes en Pologne, suivant les différentes catégories de professions. Nous le reproduisons ci-après (le chiffre des traitements masculins étant égal à 100):

Institutrices	101
Médecins ayant un emploi fixe	82
Comptables et aide-comptables	79
Professeurs (enseignement secondaire)	77
Employées de bureau	74
Infirmières	63
Pharmacien	62
Postes de direction	57
Professeurs techniques	57
Vendeuses	52

A propos d'un jugement

Les faits.

Madeleine D., cinq ans, habitant les Petites Crosettes, près de La Chaux-de-Fonds, était privée de nourriture par ses parents et ressemblait à un cadavre; quand il faisait beau temps, on la retenait à la maison; en cas de pluie, on la mettait à la rue. Interdiction de jouer avec d'autres enfants. Elle vivait dans l'angoisse, terrorisée, et se précipitait sur les « rongeons » de pommes, qu'elle trouvait dans la rue. Pour la punir de peccadilles, on l'obligeait à courir pieds nus, autour de la table, pendant une heure, et si elle s'arrêtait, elle recevait, déshabillée, le jet d'eau glacée du robinet. Dévorée par la vermine et habillée de loques, elle était l'enfant martyre d'un père et d'une mère qui traitaient leurs quatre autres enfants avec égard et pitié.

La petite avait eu le tort de naître à un moment où le père et la mère vivaient séparés depuis un certain nombre de mois. Cependant, on dit que celui dont elle n'était pas la fille était un peu moins cruel que la mère.

Dénunciations des voisins. Je pense que, comme presque toujours, la dénonciation a été tardive, parce qu'on ne veut pas se créer « des histoires ». L'autorité tutélaire, saisie de l'affaire, ordonna une enquête faite par son inspectrice, et, les faits reconnus exacts, Madeleine fut enlevée à ses indigentes parents, qui se virent déchus de la puissance paternelle, et conduite à l'Asile des Verrières, où le médecin constata de nombreuses



Les femmes et les livres

Pearl Buck

Issue d'une famille américaine de pionniers-missionnaires, Pearl Buck, dont l'œuvre littéraire était totalement ignorée des lecteurs français, il y a cinq ou six ans, nous apparaît aujourd'hui comme un écrivain hors ligne.

Elle nous parle de la Chine parce que ce pays est celui qu'elle connaît le mieux; elle partage la vie du peuple chinois, et elle pense en chinois. Les premiers mots qu'elle béguailla furent des mots chinois; elle but le lait d'une nourrice jaune, elle fut élevée par elle, alors que ses parents vaquaient à leur œuvre missionnaire d'un bout à l'autre de la province. L'anglais ne fut pas, pour elle, la langue maternelle, mais la langue acquise, et il fallut beaucoup de temps à l'enfant pour se figurer qu'elle n'était pas une petite Chinoise, et pour établir une différence entre les deux visages chéris qui se penchèrent sur ses premières années, celui de sa mère blanche et celui de sa nourrice jaune.

Cet immense pays de Chine, si peu connu

tions, les famines et la guerre, et voyagea en des lieux où jamais n'avait pénétré une femme de sa race. Puis son mari fut nommé professeur d'économie rurale à l'Université de Nanking, et, durant dix années, elle y observa la nation en révolution, la disparition des coutumes millénaires, et l'avènement d'un monde nouveau. C'est le temps où s'introduisent pêle-mêle « les idées occidentales et les machines américaines, les philosophes du XVIII^e siècle français et les avions, Karl Marx et les cinémas, les autos Ford et le complet-veston. »

Toute jeune fille déjà, Pearl Buck écrivait de courtes nouvelles que sa mère envoyait à l'éditeur d'un journal anglais paraissant à Shanghai pour la page des enfants. Elle eut de tout temps l'impression très nette qu'elle deviendrait un écrivain, mais la direction de son ménage, l'éducation de ses enfants et le soin de ses vieux parents, joints à sa collaboration avec son mari et aux cours de littérature anglaise qu'elle donnait à l'Université de Nanking, — toujours vêtue à la chinoise, — absorbait si bien son temps qu'elle n'arrivait pas à prendre la plume. Elle avait trente ans quand elle trouva enfin le loisir d'envoyer à des journaux de la copie qui fut remarquée.

En 1925, Mrs. Buck s'en fut en congé en Amérique et en profita pour passer une licence en littérature; elle obtint aussi un prix littéraire pour un travail sur la Chine et l'Occident. Sur le bateau qui la ramenait chez elle, Pearl Buck écrivit un roman intitulé *East Wind, West Wind*, c'est-à-dire en français *Vent d'est et Vent d'ouest*. Un autre roman, *Good Earth* (*La bonne terre*) fut



Cliché Mouvement Féministe

Pearl BUCK

publié en 1931 et figura bientôt parmi les livres les plus appréciés; il battit le record de vente de *Quo Vadis* trente-cinq ans auparavant. *Good Earth* retrace les travaux et les journées de ces immenses paysans chinois, leur âpre et minutieux labeur, leurs misères les plus sordides et leurs humbles bon-

ecchymoses, ainsi qu'une plaie provenant d'une brûlure.

Devant Thémis.

Signalons tout d'abord un grave défaut de notre Code pénal neuchâtelois: le juge d'instruction, la Sûreté, le Tribunal peuvent être parfaite-ment au courant de cas iniques de martyres d'enfants, mais sont impuissants pour sévir tant qu'une plainte n'a pas été déposée.

Les deux bourreaux, le père et la mère, par-ent tout récemment devant le tribunal de La Chaux-de-Fonds, — un tribunal presque désar-mé, puisqu'il n'a pu infliger que 20 francs d'amende et un blâme public à chacun de ces monstres. Pourquoi cette condamnation dérisoire?

Parec que les bizarries de notre Code pénal ne permettaient pas au tribunal d'envisager une peine plus sévère. L'article 208, dont il a été fait application, est ainsi conçu:

« Le père, la mère, ou tout autre ascendant, le beau-père, le tuteur qui, abusant de son pouvoirs, se livre à des exécutions contre des enfants mineurs soumis à son autorité, sera puni d'une réprimande prononcée en séance publique du Tribunal, et, s'il y a lieu, de l'amende jusqu'à 100 fr. »

De l'amende jusqu'à 100 fr... Alors, pourquoi la condamnation à 20 fr? Le père de l'enfant maltraitée n'ayant que son indemnité de chômage pour nourrir sa femme et ses quatre autres enfants, une amende plus forte eût littéralement enlevé le pain de la bouche des enfants, et, d'autre part, les actes des parents n'avaient pas l'extrême gravité prévue par la loi... Cette explication a été donnée dans notre presse, et, de ce qu'elle vaut, je vous laisse juges.

La révolte de la conscience publique.

Comment se peut-il, s'est écrit chacun, que notre justice soit si mal armée devant des cas pareils? Comment admettre que le Code pénal prévoie une peine plus grande pour celui qui martyrise un animal que pour celui qui martyrise une petite? Car l'article 212 dit: *Celui qui, publiquement, ou de manière à causer du scandale, exerce des actes de cruauté et de fureur brutale envers des animaux, sera puni de l'amende jusqu'à fr. 100.— ou de prison jusqu'à 15 jours.»*

Les dix premiers mots de cet article 214 sem-bent autoriser tout individu à martyriser des animaux, moyennant qu'il ne cause aucun scandale public. De plus, l'application faite l'autre jour de l'article 208, autorise tout individu à terroriser son enfant et à annihilier ses facultés, tant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'article 314 de notre même Code qui punit les coups et blessures portées volontairement et nuisant à la santé d'autrui.

Des femmes réagissent publiquement.

Une lettre ouverte à la presse, en date du 15 janvier 1936, a été envoyée à tous les journaux du canton de Neuchâtel. Voici son texte:

Les femmes suffragistes du canton, émues de l'insuffisance des peines que prévoient les dispositions de notre vieille loi de 1891 (art. 208 du C. P.),

Condamnant les parents indignes qui martyrisent leurs enfants,
S'associent à la révolte de l'opinion publique,
Font remarquer la disproportion de ces peines légères avec celles, plus lourdes, punissant les mauvais traitements envers les animaux,
Demandent que la question de la révision de l'art. 208 du C. P. dans le sens d'une con-

sidérable aggravation de la peine, soit présentée au Grand Conseil dans le plus bref délai possible.

Au nom du Comité cantonal neuchâtelois de l'Association pour le Suffrage féminin:

La Présidente: L. CHALLANDE.
La Secrétaire: H. MONNIER.

Une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes a été envoyée à la même date au chef du Département de justice de notre canton et aux présidents de tous les partis politiques can-tonaux.

Jeanne VUILLIOMENET.

Le service obligatoire des femmes en Allemagne

Le « Führer » du travail du Reich, M. Hierl, s'occupe, dans son message du nouvel an, du ser-vice du travail des femmes, aussi la nouvelle année 1936 donnera, d'après ses dires, son déve-loppement décisif.

Par les lois du service de travail déjà existantes, le service de travail obligatoire pour la jeunesse féminine serait déjà fixé; donc, le ser-vice de travail volontaire existant jusqu'ici ne signifierait qu'une préparation et un premier degré du service de travail obligatoire général des femmes. Pour cette raison on séparerait l'institution du service de travail féminin volontaire de la « Reichsanstalt » (Bureau du Reich), et l'or-ganisation du service de travail féminin volontaire se ferait dès lors sous l'aspect du service futur obligatoire.

E. K.

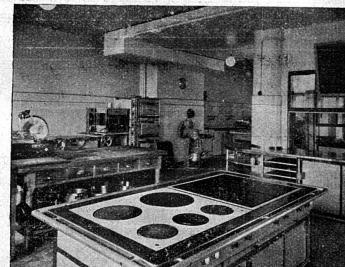


Cliché Le Carillon
Service aimable, malgré la suppression des pourboires

« Le Carillon »

« Le Carillon » restaurant-café sans alcool, récemment inauguré à Lausanne, est dû à l'initiative et au savoir-faire de la Société des Femmes abstinentes, présidée par Mme Gillabert-Randin.

La cuisine électrique remarquable installée en sous-sol, les salles de consommation accueillantes, claires, gaies et coquettes, l'échelle des prix modiques des repas,



Cliché Le Carillon
Une cuisine électrique modèle

Le Service social parisien de l'enfance

Ce service parisien s'est occupé cette dernière année de plus d'un millier de familles, et a, d'autre part, la responsabilité de 72 enfants rendus à leur famille en liberté surveillée. Son but est un travail de rééducation permettant de « récupérer » les individus dont les tares ne sont pas complètement incurables.

La mentalité générale vis-à-vis de l'enfance malheureuse a beaucoup évolué pendant ces dernières années. On commence à se rendre compte de l'intérêt qu'il y a à préserver l'enfant par une bonne éducation avant qu'il ne tombe malade ou ne devienne délinquant. Le dépistage des enfants en danger de leur tout jeune âge est certainement une des actions sociales les plus nécessaires et les plus fructueuses aussi. Toutefois la préservation mentale, psychique et morale de l'enfant et de l'adolescent n'est pas encore organisée. L'action que fait actuellement le Service social du département de la Seine devrait être établie partout sur des bases légales, et l'argent nécessaire ne devrait pas dépendre uniquement de dons charitables toujours précaires.

Le Foyer de Soulines ne se contente pas d'abri-ter les pupilles du Service social pendant une période d'observation, mais il garde aussi les cas difficiles pour une période de rééducation. Il peut recevoir 45 élèves, et avait, à la date de juillet 1934, 6 filles et 14 garçons en observation, 10 filles et 7 garçons en rééducation. Les classes sont mixtes; les groupes d'observation sont réunis dans une classe de sondage, où

d'autre part excellents, l'organisa-tion financière impeccable: tout ceci fait grand honneur aux dons féminins d'organisation et de méthode. Après l'essor pris en Suisse alle-mande par des restaurants de cet ordre, il était temps que la Suisse romande s'engageât à son tour dans cette voie, et l'on peut féliciter chaleureusement les abstinentes vau-doises pour cette initiative.



Cliché Le Carillon
„A table! et bon appétit!“

Pon applique la méthode du Dr. Decroly. Il y a deux classes de rééducation, dont l'une est tenue par une jardinier d'enfants, et dont l'autre correspond au programme de l'enseignement primaire et conduit au certificat d'études. Les travaux manuels occupent un grand nombre d'heures; les filles commencent un trousseau, et les garçons tissent du raphia; les uns et les autres cultivent leur petit jardin et font des exercices rythmiques. Plusieurs enfants développent un goût étonnant pour l'aquarium.

Les troubles du caractère sont presque toujours accompagnés d'un retard scolaire, et souvent d'un retard mental chez les élèves de plus de neuf ans, alors que, de sept à neuf ans, l'intelligence est généralement normale et parfois même très vive.

V. D.

Nouvelle attaque contre le droit au travail de la femme

Aux Chambres fédérales (Suite de la 1^{re} page.)

Heureusement que nos grandes organisa-tions féminines veillaient au grain. Immédiatement, la « Commission de lutte contre les effets de la crise », qui, sous un titre long d'une aune, a pris en main la défense du droit au travail de la femme, a préparé une requête au Conseil des Etats, devant lequel allait passer maintenant cet amendement, re-quête dont on trouvera le texte ci-après, et qu'ont signée avec elle l'Alliance nationale et l'Association suisse pour le Suffrage. Celle-ci a encore travaillé à rendre cette démarche plus effective en demandant à ses Sections affi-

son noirs comme l'ébène... Mon trésor d'homme-enfant!...

Mon mari entra. Il s'approcha et tendit les bras. Mon cœur bondit. Mon époux réclama la vieille coutume de la présentation.

Je pris mon fils et le plaqai dans les bras de son père. Je le lui présentai en ces termes:

— Mon cher seigneur, voici ton fils, ton pre-mier-né. Prends-le, ta femme te le donne.

Il me regarda au fond des yeux. Je défaillais de l'ardente lueur de ce regard. Il se pencha plus près de moi, il parla:

— Je te le rends. Il est à nous (sa voix était basse, les mots descendaient comme des gouttes d'argent); je le partage avec toi. Je suis ton époux qui t'aime.

(A suivre.) JEANNE VUILLIOMENET.



Glané dans la presse...

La gaieté de ma sœur-poète

Nous avons retrouvé avec grand plaisir dans l'Union Bulletin des fonctionnaires de la S.D.N. et du B.I.T., la page charmante d'une Mme Bacho-fern-Albaret à propos d'un concours d'enfants et d'une sœur poète, Mme Cachet-Albaret, membre du Comité de notre journal. Nos lecteurs auront le même plaisir que nous à lire ici des fragments de cette page.

... Ce n'était pas une gaieté bruyante faite de

heurs. La suite de *Good Earth* fut *Sons (les Fils)* dont on a dit que c'était une des œuvres durables de notre époque.

Entre temps, vers 1927, la famille Buck échappa par miracle, de l'épave d'un che-veu, au sort des étrangers massacrés à Nanking par les bandes communistes. « J'ai vécu, » a écrit Paul Buck, l'étrange et terrible ex-périence d'être exposé à mourir à cause de ma couleur. Rien, rien de ce que j'aurais pu faire ne m'aurait sauvée, car je ne pouvais dissimuler ma race... La seule raison d'avoir échappé au massacre a été que certains hommes d'une autre race que la mième connaissaient mon réel *moi*, toute couleur mise à part, et ont risqué leur propre vie pour me sauver». Après une année passée au Japon et à Shanghai, les Buck revinrent à Nanking pour y trouver leur maison détruite par le feu.

Un nouveau roman, *Mother (La mère)* eut un succès étonnant. Son auteur se voua ensuite à la traduction d'un des livres chinois les plus fameux, qu'elle publia sur le titre *All Men are Brothers* (*Tous les hommes sont frères*). Elle a écrit un jour: « Je ne considère pas qu'écrire ou lire des romans soit parmi les nécessités de la vie. Des mil-liers de gens, en Chine du moins, vivent in-telligemment et joyeusement sans lire des romans et certes sans en écrire et je les ad-mire, et je les respecte et, à certains moments, les envie. Car je vous confesse que je suis une étrange créature... en vérité, je ne peux être heureuse sans écrire des ro-mans et cela tout à fait en dehors de la ques-

tion de savoir s'ils seront lus ou non. Je regrette de dire que je suis une de ces créa-tures infortunées qui ne fonctionne complètement que si elle écrit, a écrit, ou va écrire ».

Quoi qu'en dise Mrs. Buck et bien qu'elle semble accorder peu de valeur sociale à son œuvre, le lecteur admire sans réserves sa sensibilité, sa distinction d'esprit, ce souffle de tragédie antique qui passe dans ses livres et ses efforts pour faire comprendre la grande fraternité des races.

L'œuvre complète de Parl Buck compte donc à ce jour les livres suivants: *East Wind, Good Earth*,¹ *Sons, The Young Revolutionary*,² *The first Wife*,³ and *Mother*. N'ont été traduits en français que *East Wind, West Wind* (*Vent d'est et vent d'ouest*)⁴, *Mother (La Mère)*,⁵ and *The first Wife* (*La première femme de Huian*), à ma connaissance du moins.

Vent d'est et vent d'ouest expose le con-flit inévitable entre la vieille et la jeune Chine. Une Chinoise de haute condition, élevée dans l'attachement aux traditions, dans le culte des ancêtres et sous l'autorité sans ré-plique du père et de la mère, est donnée en mariage à un jeune médecin de sa race qui a vécu douze ans dans des collèges et dans des milieux intellectuels d'Amérique, et est aussi éloigné de sa jeune épouse que les croyances de la Chine ancienne le sont des idées nou-velles qui ont pénétré dans les familles les plus traditionalistes, et en ont bouleversé

¹ Chez Methuen, Londres. — ² idem. — ³ id.

— ⁴ id. — ⁵ Editions Tauschnitz, Leipzig. —

— ⁶ Librairie Stock, Paris; 15 fr. franç. — ⁷ id.

— ⁸ Librairie Stock, Paris; 15 fr. franç. — ⁹ id.